membres. M. Lecroart avait donné sa démission aussitôt après l'élection.

— *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira le jeudi 17 mai, à 7 heures du soir, pour l'ouverture de la session de mai; session budgétaire dont la durée peu être de six semaines. Voici, entre autres, quelques questions portées à l'ordre du jour : comptes administratifs du maire; du Bureau de Bienfaisance; budgets primitifs communal et du Bureau de Bienfaisance; Refus absolu du Préfet de ratifier l'indemnité de 300 fr. pour le vicaire.

Communication de la lettre de Préfet, refusant d'autoriser la Société philanthropique, de faire, en son nom, l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un hospice,

Blanc Seau. — *Fêtes de Jeanne d'Arc.* — Le comité organisateur qui avait convoqué les présidents des diverses sociétés, s'est réuni mercredi soir au 9e hussards. Différentes décisions concernant la fête ont été prises. Nous ferons connaître demain les résultats.

Marcq. — *Une triste affaire de mœurs.* — Les gendarmes ont amené, mercredi après-midi, à la chambre de sûreté, un sieur Désiré Robert-Masure, plieur, âgé de 42 ans, né à Ellezelle (Belgique), demeurant à Marcq, hameau de l'Entrepôt, sous l'inculpation d'odieuses tentatives sur sa fille aînée, âgée de 16 ans 1/2. Il nie les faits dont l'accusait depuis longtemps la rumeur publique. Mais l'enquête est loin de lui être favorable. Il est père de 5 enfants.

Marcq-en-Barœul. — *Un vol avec effraction.* — Mardi, vers neuf heures et demie du matin, un malfaiteur, resté inconnu, a, pendant l'absence des époux Boussemart, occupés aux travaux des champs, pénétré dans leur habitation, en fracturant la porte.

Après avoir tout bouleversé dans la chambre à coucher, où il n'a rien trouvé à sa convenance, il s'est introduit dans une pièce contiguë, et a pu faire main basse sur un porte-monnaie qui se trouvait sur la table, et contenant une somme de 1 fr. 75. Il a pris également dans une armoire une chaîne et une montre en argent, d'une valeur totale de cinquante francs.

— *Extradition.* — En vertu d'un mandat d'arrêt, décerné par le parquet belge, les gardes Fatou, de la Madeleine, et Delmaere, de Marcq, ont arrêté, dans une maison portant le numéro 6 de la rue des Ecoles, un individu de nationalité belge, du nom de Dominique Lanckmans, inculpé de vol d'une somme d'argent.

Cet étranger avait déjà été arrêté en Belgique et relaxé. Une nouvelle instruction ayant démontré sa culpabilité, il fut l'objet d'un mandat d'extradition.

Dominique Lanckmans a été conduit par le garde Delmaere au parquet de Lille.

— *Une casserole tentatrice.* — Un gamin de treize ans, du nom de Georges Samson, ayant eu l'occasion de pénétrer dans la cuisine de l'habitation de M. Rose-Maréchal, fut tellement tenté par la vue d'une magnifique casserole en cuivre, qu'il la décrocha de son clou, et l'emporta sans plus de gêne.

Une fois en possession de l'objet convoité, le précoce voleur, ne sachant plus qu'en faire, le détériora complètement, puis le vendit pour vingt-cinq centimes.

M. Rose-Maréchal porta plainte; mais le petit Georges Samson, en considération de son jeune âge, fut laissé en liberté.

Halluin. — *Construction d'un hôpital.* — *Ouverture d'une rue d'accès et élargissement de la carrière Acquette.* — Le Maire d'Halluin informe ses administrés que les pièces des projets d'ouverture d'une rue de douze mètres de largeur sur la parcelle de terre C. n° 524, destinée à donner accès au nouvel hôpital et d'élargissement à dix mètres de la carrière de la ferme Acquette sont déposées au secrétariat de la mairie pour être communiquées à tout requérant, pendant deux semaines, jusqu'au 22 mai inclusivement, de huit heures à midi et de 2 à 7 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, M. Masurel Jonglez, ancien conseiller général, nommé commissaire-enquêteur du projet recevra pendant trois jours consécutif les 23, 24 et 25 mai, de une heure à 4 heures du soir, les déclarations des habitants touchant l'utilité publique des travaux.

— *Une arrestation en vertu d'un mandat d'arrêt.* — L'agent de police Henri Debou, a arrêté mercredi matin, un conducteur de chevaux; Arthur Wille, âgé de vingt-deux ans, inculpé de coups de couteau sur la personne de Jean Soenen, voiturier à Menin, lequel a reçu de graves blessures qui, pourtant, ne mettent pas ses jours en danger.

Wille était l'objet d'un mandat d'arrêt. Il a été écroué à la prison de Courtrai.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBÈQUES
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Chronique judiciaire. — M. Vitry, juge au tribunal des Andelys, nommé juge d'instruction à Lille, et M. Dassonville, ancien juge d'instruction, nommé vice-président, seront installés dans leurs nouvelles fonctions en audience solennelle du jeudi 10 mai prochain.

La sœur Marie-Geneviève. — Une délégation composée du Conseil d'administration de la Société des Sauveteurs du Nord, ayant à sa tête M. le capitaine Lebon, est allée remettre à la sœur Marie-Geneviève, de l'hôpital de la Charité à Lille, les insignes de membre d'honneur de la Société.

Coups de couteau à La Madeleine. — Lundi soir, au cours d'une rixe à l'estaminet du *Coq Anglais*, rue du Quai, le nommé Meulemester, cordonnier, âgé de 19 ans, a reçu d'un sieur Herreman, trois coups de couteau à la cuisse droite, au poignet droit et à l'oreille droite.

Les blessures reçues sont très graves. Meulemester est dans une position très critique; néanmoins, on espère le sauver.

Le meurtrier a été arrêté mardi matin en se rendant à son travail.

Concerts et Spectacles

Hippodrome-Théâtre

Grand cirque Sam Lockhart. — Aujourd'hui jeudi 10 mai 1894, irrévocablement deux dernières représentations : A 3 heures après-midi, dernière **matinée enfantine** à prix réduits pour les enfants des écoles.

A 8 heures du soir :

SOIRÉE D'ADIEUX

Entrée gratuite aux Dames

C'est-à-dire qu'un cavalier accompagné d'une dame ne paiera qu'une seule place, ou deux dames ensemble ne paieront également qu'une seule place.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 9 mai.* — AGRESSION A RONCQ. — Le jeudi de l'Ascension dans la soirée, Pierre Dalle sortait d'un estaminet à Roncq quand il fut attaqué par deux jeunes gens qui le terrassèrent et le rouèrent de coups de pied et de poing ; il avait parfaitement reconnu dans ses agresseurs deux individus habitant Roncq, Léonard Lemière et Edouard Vancrysset, âgés de dix-huit à vingt ans et les signala à la gedarmerie.

Lemière et Vancrysset furent interrogés mais prétendirent qu'ils n'étaient pour rien dans cette agression. Ils soutiennent à l'audience le même système, et comme Dalle porte à la figure des ecchymoses, ils prétendent que le plaignant est tombé sur un mur ou s'est blessé lui-même d'une façon quelconque. Mais un cabaretier du voisinage confirme dans sa déposition la version de Dalle. Quoiqu'ils n'aient jamais subi de condamnation, Lemière et Vancrysset se voient infliger chacun trois mois de prison et 16 francs d'amende.

FCOUX DÉLICTUEUX. — M. Florin qui tient un estaminet rue de l'Alouette à Roubaix avait eu qualité de locataire chez lui une journalière de vingt-quatre ans Pauline Pecobek, qui, samedi dernier dans la matinée, quitta son logement sans tambour ni trompette, mais après avoir préalablement emporté des litres de liqueur et une bouteille de champagne. M. Cordier, commissaire arriva à découvrir la piste de Pauline Decobek qui a à répondre de ce détournement. Déjà elle a eu maille à porter avec la justice pour des faits analogues; elle encourt cette fois une peine de deux mois.

LA CONTREBANDE. — Comparaissent pour importation de marchandises en fraude, Léon Duchatel, 13 ans, Apollon Cuypers, 40 ans, habitant Roubaix. Ils sont remis à leurs parents, mais sont condamnés à une amende de 500 francs. Même décision en ce qui concerne Jean Guillot, aussi mineur de seize ans à Roubaix. Edouard Lepers, 2 mois.

VOYAGEUR BRUYANT. — L'agent de service à la gare, à Roubaix, voulait, il y a quelques jours, rappeler à l'ordre un homme d'une quarantaine d'années, venant de Tourcoing, J.-B. Boulanger, qui causait du scandale dans la salle des Pas-Perdus. Mais aussitôt le voyageur l'invective et se rebiffe. De là, comparution de Boulanger : le casier judiciaire n'ayant pas été fourni, l'affaire est renvoyée à une audience ultérieure.

FURTUM D'UN EX-LOCATAIRE. — Sous le prétexte d'aller trouver une personne qui demeurait dans la maison de Mme Merpool, cabaretière à Roubaix, Léon Deboschère, âgé de trente ans, voulait absolument pénétrer dans l'habitation; c'était le premier mai. La maîtresse de céans s'y opposa; mais Deboschère, d'un violent coup de pied, brisa la porte. Mme Merpool estime le dégât à une vingtaine de francs. Le prévenu allègue qu'il avait loué une chambre dans la maison; la plaignante le conteste, la location serait au nom d'une amie de l'inculpé. Deboschère est jugé coupable de bris de clôture et se voit infliger une peine de huit jours de prison et seize francs d'amende avec application de la loi Bérenger pour l'emprisonnement seulement.

ECHOS DU 1er MAI. — A propos de la bagarre qui s'était produite le 1er mai en face des établissements de MM. Amédée Prouvost et Cie, rue du Collège à Roubaix, on avait, outre ceux que nous avons déjà signalés, arrêté deux tisseurs, Charles Loer, vingt-six ans, Charles Collemars, trente-un ans. Ils comparaissent en correctionnelle sous la prévention de coups.

Procès en passes. — Ainsi que nous l'avions prévu, par suite d'une indisposition de Me Dubron, du barreau de Douai, avocat de M. Deschamps, gérant du *Roubaisien*, le procès intenté par M. Hélynck, marchand de lait à Roubaix, pour diffamation, n'est pas discuté à cette audience; après audition de trois témoins que fait entendre Me Werquin, conseil du demandeur, la cause est renvoyée au 23 mai pour continuation des débats.

LA QUESTION DES TROTTOIRS. — M. Henri Briet, propriétaire à Roubaix, s'était vu dresser procès-verbal pour avoir refusé d'établir des trottoirs le long de terrains lui appartenant, mais non bâtis.

Après discussion de l'affaire devant le tribunal de simple police, M. Briet avait été condamné à un franc d'amende, pour contravention à l'arrêté de 1875, qui enjoint aux propriétaires d'établir les trottoirs à leurs frais.

C'est de ce jugement que M. Briet avait fait appel : et le Tribunal correctionnel, comme juridiction de second degré, est appelé à statuer sur ce point.

Me Catelle développe les conclusions pour M. Briet. Si, jusqu'à un certain point, l'obligation de construire des trottoirs contre des bâtiments ou maisons d'habitation peut être exigée, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de propriétés non bâties, terrains de culture ou autres : l'arrêté de 1875 ne peut point s'appliquer, et, en tous cas, si on l'interprétait dans ce sens, il serait illégal, et comme le Tribunal répressif ne peut condamner que pour contravention à des règlements administratifs *légalement* pris, il y aurait lieu de surseoir pour faire examiner le caractère légal dudit arrêté.

Suivant le système du ministère public, non seulement l'arrêté de 1875 est légal, mais il existe des usages qui, pratiqués à Roubaix, ont toujours laissé la dépense totale des trottoirs aux riverains.

Il signale même un arrêté du Conseil d'Etat qui aurait décidé dans ce sens, relativement à une propriété sise à Roubaix.

Le contrevenant réplique que les usages ne sont nullement établis : qu'on n'en trouve trace nulle part et quant à la décision à laquelle il est fait allusion, elle a été rendue dans des circonstances tout à fait autres qui n'ont engagé en rien la jurisprudence du Conseil d'Etat.

PROCÈS D'OCTROI. — MM. Jean Petit père et fils, négociants en charbon à Roubaix, ont été l'objet d'un procès-verbal de la part de l'octroi parce que en ce qui concerne un bateau de charbons à eux expédié, ils auraient fait une déclaration d'entrepôt, alors qu'en réalité la marchandise aurait eu une autre destination, fait qui aurait lésé l'administration d'un droit en moins de deux cents francs environ.

Me Brackers d'Hugo pour les défendeurs conteste cette prétention de l'administration et affirme qu'ils ont agi, conformément aux prescriptions du règlement d'octroi, ainsi qu'ils le font journellement : au surplus, il qualifie d'irrecevable l'action de la ville, soutenue par Me Basquin, parce qu'au lieu d'assigner chacun des membres de la société individuellement, la firme seule a été l'objet de poursuites.

M. M. Schœnacker, brasseur à Roubaix, s'est vu dresser procès-verbal parce que, suivant ce que déclarent les rédacteurs du procès-verbal, il aurait fait sortir de la ville, comme marchandise inutilisable, de véritables tonneaux de bière, et aurait ainsi frustré l'administration de certains droits qui lui seraient revenus de ce chef, si la déclaration avait été différente.

Me Roche, au nom de M. Schœnacker, discute le procès-verbal dans ses énonciations. Me Basquin maintient le système de la ville.

Ces diverses affaires sont mises en délibéré.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 9 mai.* — CINQUANTE-TROIS ARES seize centiares de terrain sis à Linselles, hameau du Bobon. Mise à prix : 2.130 francs. — Adjudication à Me Houzé pour 2.600 francs.

PETITE CORRESPONDANCE

G. V. — Qui, votre frère a droit à la dispense légale, comme fils aîné d'une famille de sept enfants. Quant à vous, vous pouvez concourir pour la dispense, comme ouvrier d'art; et si vous êtes admis, vous êtes libre de contracter en octobre un engagement, avec faculté de ne faire qu'un an de service actif.

H. V. — Il y a lieu pour vous de réclamer la dispense, comme fils aîné d'orphelins. Présentez-vous à la Mairie (Bureau militaire).

P. R. S. — Vous êtes assujetti à un an de service actif. « 2e catégorie » veut dire : « hommes qui seront occupés au régiment comme plantons, garde-magasins, ordonnances, employés aux divers bureaux des corps, etc. »

J. L. C. — 1° Ils recevront une convocation. 2° Le classement. L'examen définitif aura lieu ultérieurement.

NORD

Les poursuites contre M. Toussaint, et les députés du Nord et du Pas de Calais. — Voici comment se sont répartis, mardi, les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur les conclusions de la commission tendant à ne pas autoriser de poursuites contre M. Toussaint, député de la Seine :

Vat voté *pour* les conclusions de la commission : MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Défontaine, Dron, Eliez-Evrard, Jules Guesde, le général lung, Lamendin, l'abbé Lemire, Lepez, Pierre Legrand, Sirot-Mallez.

Contre : MM. Achille Adam, Boudenoot, Henry Cochin, Coget, Fanien, Georges Graux, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Ernest Loyer, Michau, Pichon, Ribot, Rose, Weil-Mallez.

N'ont pas pris part au vote : MM. Dussaussoy, le comte de Montalembert.

Absents par congé : MM. Emile Dubois, Hayez, le baron des Rotours.

Les nombres annoncés en séance avaient été les suivants : Pour l'adoption des conclusions de la commission, 220 ; contre, 291.

Mais, après vérification, ces chiffres ont été rectifiés ainsi : Pour, 214 ; contre, 279.

Le scrutin se décompose ainsi :

La majorité qui, en accordant les poursuites, a voté pour le ministère, comprend 214 membres de la gauche et 65 de la droite.

La minorité qui a repoussé les poursuites comprend 200 députés de gauche et 14 de la droite.

Il y a eu 50 abstentionnistes, dont 43 de gauche et 7 de droite; 31 députés étaient absents par congé, dont 24 de gauche et 7 de droite.

Une fillette brûlée vive à Hautmont. — Mardi après-midi Mme Hallot, habitant rue Neuve à Hautmont, avait laissé seules pendant quelques instants ses deux fillettes âgées de 5 et 3 ans.

A son retour, Mme Hallot aperçut avec effroi la plus jeune de ses deux enfants étendue sans vie sur le plancher de la chambre et affreusement brûlée.

Accident mortel à Dunkerque. — Dans la nuit de mardi à mercredi, Mme Playoult, habitant 11, rue Saint-Gilles, en montant un escalier, est tombée d'une hauteur de huit marches sur la tête.

Transportée sur son lit, elle ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Dunkerque. — On lit dans le *Figaro* :

« Léopold Vandenbrecke, originaire de Dunkerque, de mourant rue Montholon, aimait la vie large et dispendieuse. Mais les ressources lui faisaient défaut pour satisfaire ses goûts de luxe. Ses appointements de clerc d'avoué étaient tout à fait insuffisants et ne lui permettaient qu'une existence modeste.

— Bast ! se dit-il, il y a de par le monde tant de gens crédules et... vaniteux, qu'en faisant appel à la bêtise humaine, je me procurerai facilement de gros revenus.

Et tout comme un simple roi des Sedangs, il créa l'ordre de l'Académie universitaire. Il y avait deux grades : officier et chevalier. Pour les officiers, une rosette violette avec un petit liseré amarante; un ruban pour les chevaliers. Le diplôme d'officier coûtait 50 fr., celui de chevalier 25 fr.

Vandenbrecke fit des affaires d'or. Il ne pouvait suffire aux « commandes. » On se disputait les brevets, ceux surtout d'officier. Voyant cela, il inventa un autre ordre, l'ordre de l'Académie littéraire et politique, avec trois grades : commandeur, officier et chevalier. Les prix variaient entre 25 et 100 fr.

Quand on prend du galon... etc... Malheureusement pour Vandenbrecke, il mécontenta certaines gens qui jasèrent. La police dont, en certains cas, les oreilles valent celles de Midas, entendit ces plaintes, et l'ingénieux escroc a été arrêté hier et envoyé au dépôt.

Une jeune fille tuée par une balle Lebel

AU CHAMP DE TIR DE L'ARBRISSEAU

La victime de l'accident que nous avons annoncé hier est une fille de 27 ans, Julie Fréville, qui travaillait dans un champ de betteraves situé à environ 1,800 mètres derrière et à 200 mètres sur la droite.

Soudain la malheureuse jeune fille se sent blessée au bras droit par une balle qui pénètre ensuite profondément dans la poitrine.

Affolée, éperdue et perdant beaucoup de sang, la jeune fille parcourut environ 40 mètres dans la direction de Wattignies; mais, ses forces la trahissant, elle s'affaissa pour ne plus se relever.

Un domestique de M. Gruyelle, cultivateur à Emmerin, entendit ses cris de douleur et ses appels désespérés.

Il accourut sans trop savoir quelle pouvait en être la cause. « Au secours ! criait la malheureuse, j'ai reçu une balle, je vais mourir ! » Le nom de sa mère entrecoupait ses sanglots.

Aidé de deux autres personnes, MM. Louis Duriez, journalier, et J.-B. Dassonville, cultivateur à Emmerin, ils déposèrent la victime sur un peu de paille et d'herbe.

Duriez courut aussitôt prévenir le père de Julie Fréville qui habite au hameau de Flesquières, commune de Wattignies, lui disant que sa fille venait d'être dangereusement blessée, puis il courut au champ de tir prévenir l'officier et le médecin de service qui aussitôt commencèrent l'enquête.

Pendant ce temps, la jeune fille était transportée à Wattignies sur le chariot de M. Dassonville, mais en route elle rendit le dernier soupir.

Un médecin, M. Pruvost, amené en voiture, ne put que constater le décès dû à une hémorragie interne causée par la petite blessure de la balle Lebel.

Il était cinq heures du soir quand Julie Fréville est morte.

Ce sont les douaniers de Roubaix qui, au moment du fatal accident, tiraient au fusil Lebel.

L'autorité militaire qui a commencé l'enquête est seule jusqu'ici chargée de la poursuivre.

Les funérailles auront lieu probablement dimanche, jour de la kermesse, selon le désir du père de la victime.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mercredi 9 mai.* — Alexandre Dupont, rue Desaix, cour Bogaert 2. — César Dumlecampe, boulevard de Metz, maison Dupon-bel. — Aurore Delepaut, rue Vallon 30. — Jules Dubuc, rue du Pile, cour Duhamel 2. — Maurice Beguin, boulevard de Beaurepaire 150. — Henri Delobel, rue Fontenoy, cour Gadenne 8. — Germaine Vandeorne, Hôtel-Dieu. — Alfred Lugrasse, rue du Tilleul 337. — Marie et Louis Gosmant, jumeaux, rue de Lannoy 478. — Marta Vandenbogaerde, rue de Rome 34. — Eugénie Vandeputte, rue de Toulouse 14. — *Mariages du 9.* — Albert Alexandre, employé, 23 ans, rue de Soubise 100, et Mathilde Launtiens, modiste, 23 ans, boulevard Gambetta 35. — Alfred Lorthiolir, fileur, 25 ans, rue Jacquart 98, et Zoé Verloingue, bambrechesse, 37 ans, rue Archimède 132. — Jean Aerens, marchand de beurre, 23 ans, rue de France 68, et Esther Dubuis, sans profession, 23 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 75. — *Déclarations de décès du 9.* — Louis Brunin, 30 ans, rue de l'Alma 166. — Louis Florin, 78 ans, rue de Mons 55. — Delesalle, présenté sans vie, rue du Tilleul 380. — Juliette Gras, 3 ans, Hôtel-Dieu. — Pierre Delepaul, 20 ans, rue de l'Ommelet, cour Lauwers 6.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mercredi 9 mai.* — Rene Damery, rue Honorbard. — Emile Verbecke, rue du Jambon. — Robert Vanheeghe, rue du Blanc-Seau. — Paul Abraham, rue Claude-Bernard. — Alfred Glorieux, rue de Menin. — Désiré Vérité, rue du Petit-Village. — *Mariage du 9.* — Alfred Desaulty, 24 ans, employé de commerce, et Maria Desmettre, sans profession. — *Déclarations de décès du 9.* — Louis Lemaire, 23 ans, rattacheur, rue de la Blanche-Porte. — Amand Lepoutre, 77 ans, sans profession, rue des Carliers.

BELGIQUE

Un fait très rare en Belgique vient de se produire dans une importante commune du Centre.

On y procédait au renouvellement des membres des Conseils de l'industrie et du travail; ces élections ont eu lieu au milieu d'une telle indifférence, qu'à Morlanwelz, faute de candidats, l'élection ne put avoir lieu. Le Conseil de l'industrie et du travail est par le fait même supprimé dans cette localité de 8.000 habitants.

Accident à l'Exposition d'Anvers. — Un pont de 30 mètres, construit pour l'exploitation du ballon dirigeable, s'est écroulé, ensevelissant un malheureux ouvrier, le nommé Claus. Transporté à l'hôpital affreusement blessé, Claus y est mort quelque temps après.

Gand. — *Audacieux voleurs.* — Des malfaiteurs viennent de s'introduire nuitamment dans la maison de M. Desmet, chaussée d'Ottergem, à Gand. Ils y ont volé pour trois mille francs d'obligations de la ville de Gand.

Les voleurs ont emporté, en outre, un coffret contenant des papiers sans valeur. Les numéros des obligations volées sont connus.

Mouscron. — *La revue de la gendarmerie.* — A l'occasion de la revue de la gendarmerie, passée mardi matin, dans la cour de la caserne, par le colonel commandant de la 2e division, une coquille d'imprimerie nous a fait dire que cet officier supérieur s'est retiré *sans témoigner* sa satisfaction pour la bonne tenue des hommes.

Tous nos lecteurs auront remplacé dans leur esprit ces deux mots malheureux par ceux-ci : « en témoignant, » qui changent du tout au tout le sens de la phrase, et lui donnent la seule signification qu'elle pût raisonnablement avoir.

— *La fête de la Pentecôte.* — Dimanche matin, à neuf heures, à l'occasion de la fête de la Pentecôte, l' « Union symphonique de Mouscron » exécutera, en l'église des Pères Barnabites, la messe de T. De La Hache. A l'Offertoire, M. Achille Prévost, la basse bien connue, chantera l' « Ave Maria » de Cherubini.

Sweveghem-les-Courtrai. — *Un ouvrier de ferme assailli et grièvement blessé par un de ses camarades de travail.* — Mardi matin, vers dix heures et demie, un ouvrier agricole de Sweveghem, Jean-Baptiste Dhaene, âgé de trente-quatre ans, était occupé à jeter du guano dans un champ dépendant d'une ferme de la commune, tandis qu'un autre journalier du nom de Félix Coppens, homme de quarante ans, installé sur le terrain même, cassait l'engrais en morceaux dans une cuvette, au moyen d'une barre de fer.

Dhaene ayant dit à Coppens qu'il aurait dû faire les morceaux plus petits, celui-ci lui répondit qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir de lui ; à quoi le premier répliqua qu'il ne prétendait pas le commander, mais qu'il avait bien le droit de lui adresser une observation juste.

Coppens entra alors dans une fureur folle, et se rua sur Dhaene qu'il renversa d'un coup de son outil sur le bras droit. Sans lui donner le temps de se relever, il asséna au malheureux, sur la jambe droite, un second coup qui la lui cassa net.

Son forfait accompli, l'agresseur courut à la ferme, située dans les environs, pour y chercher ses vêtements et son linge; puis il partit dans la direction de Courtrai, sans demander son compte.

La gendarmerie de cette ville, informée par un exprès, se mit à la recherche du coupable, et ne tarda pas à le découvrir dans un logement de la rue de Sion, où il fut arrêté.

Le parquet représenté par M. Huyttens de Terbeck, procureur du roi, et M. Pringiers, juge d'instruction, assisté de son greffier, M. Pollefeys, a fait, mercredi, vers trois heures de l'après-midi, une descente sur les lieux. A cinq heures et demie, les magistrats rentraient à Courtrai.

Deerlyck-les-Courtrai. — *Un garde-barrière écrasé par un train.* — Dans la soirée de mardi, vers huit heures et quart, un chef piqueur du chemin de fer, âgé de trente-sept ans, Jules Buyze remplissant concurremment les fonctions de garde-barrière, a été écrasé par le train de Bruxelles à Courtrai.

En compagnie d'un autre ouvrier, il était allé dans l'après-midi à Vichte, pour y travailler sur la voie, et revenait avec lui, lorsqu'à peu de distance de sa maison, il fut victime du terrible accident qui lui coûta la vie.

Le mécanicien aperçut, mais trop tard, un homme à quelques mètres de la machine; il ne put stopper assez vite, et dit, en ralentissant la marche, à la femme Buyze, de service à la barrière en l'absence de son mari, qu'il venait d'écraser quelqu'un.

Aussitôt le train passé, Mme Buyze courut à l'endroit indiqué; on juge de sa douleur à la vue du malheureux, gisant entre deux rails, la tête littéralement en bouillie, et la jambe gauche mutilée et tordue.

La pauvre femme appela à l'aide, et des voisins vinrent enlever le corps, qu'ils transportèrent à la maison communale.

Détail à noter : le compagnon du défunt, qui laisse trois enfants en bas âge, fut trouvé un peu plus loin, couché sur un des côtés de la voie, en état complet d'ivresse.

Tournai. — *Mort de M. le chanoine Crowet.* — Mardi soir, vers huit heures et demie, M. le chanoine Edouard Crowet, pro-secrétaire de l'évêché, rendait son âme à Dieu après une longue et pénible maladie. C'était un prêtre doué d'éminentes qualités, et dont le mérite n'avait d'égale que la modestie.

M. le chanoine était né à Seloignes, le 12 février 1833.

Ses funérailles seront célébrées en l'église cathédrale, demain vendredi, à 10 heures.

Le terrible accident survenu à un caporal de chasseurs. — *Mort de la victime.* — Nous avons rapporté le terrible accident survenu dimanche soir à un caporal du 3e chasseurs à pied, M. Emile Mahieux, qui, dans une chute sur un escalier de la caserne, avait reçu deux graves blessures à la tête.

Les complications que l'on redoutait dans l'état de la victime se sont malheureusement produites : le blessé a succombé mercredi matin à l'hôpital militaire.

M. Mahieux, qui appartenait à une honorable famille tournaisienne, n'était âgé que de 20 ans.

VARIÉTÉS

MON AMI MEURTRIER

I

Il fut un temps où j'étais employé dans un ministère.

Tous les jours, de dix à quatre heures, je devenais le prisonnier volontaire d'un triste bureau tapissé de cartons jaunis, où régnait toujours une écœurante odeur de vieux papiers. Là, je déjeunais de fromage d'Italie et de pommes que je faisais cuire à la bouche du poêle, je lisais le journal jusqu'aux annonces, je rimais des vers ignorés, et j'expédiais même les affaires de l'Etat, afin de toucher, à la fin du mois, une somme qui me permettait strictement de ne pas mourir de faim.

Or, c'est d'un des compagnons de captivité que j'ai eus à cette époque, que je me souviens aujourd'hui.

Il s'appelait Achille Meurtrier, et, certainement, par son aspect terrible et sa haute taille, il était à peu près digne de ce nom. C'était un grand diable de garçon, d'une quarantaine d'années, sans trop de poitrail ni d'épaules, mais qui s'habillait, pour s'étoffer, de feutres à larges bords, de jaquettes amples et courtes, de vastes pantalons à carreaux et de cravates sang-de-bœuf sous un col à la Colin. Il portait toute sa barbe, ses cheveux en brosse, déjà gris aux tempes, et il était très fier d'avoir du poil sur les mains.

L'unique prétention de Meurtrier, — d'ailleurs le plus doux et le meilleur des camarades, — était de jouir d'une constitution athlétique, de posséder les biceps d'un discobole, et, comme il le disait lui-même, de ne pas connaître sa force. Il ne faisait pas un geste, même dans l'exercice de sa paisible profession, qui n'eût pour objet de convaincre les spectateurs de sa prodigieuse vigueur. Quand il devait prendre dans le casier un carton à peu près vide, il s'avançait vers le rayon avec la démarche lourde et ramassée d'un portefaix, saisissait solidement le carton d'une main crispée et le portait, à bras tendu, jusqu'à la table voisine, avec une torsion d'épaules et un froncement de sourcils dignes de Milon le Crotoniate. Il poussait même si loin cette manie qu'il ne déployait pas moins d'efforts apparents pour soulever les objets les plus légers, et un jour qu'il tenait de la main droite la corbeille aux vieux papiers, je le vis étendre horizontalement son bras gauche, comme pour faire contrepoids à ce fardeau épouvantable.

Je dois dire que cet être robuste m'inspirait un profond respect; car j'étais alors, encore plus qu'aujourd'hui, languissant et maladif, et, par conséquent, très enthousiaste de cette énergie physique qui me faisait défaut.

Les conversations de Meurtrier n'étaient pas de nature à diminuer l'admiration qu'il m'inspirait.

L'été surtout, le lundi matin, — quand nous nous retrouvions au bureau après le congé dominical, — il ne tarissait pas en récits d'actions violentes et de coups de force. Après avoir été son feutre, son habit et son gilet, et s'être essuyé le front du revers de sa manche de chemise, — pour affirmer son tempérament sanguin et congestionné, — il plongeait profondément ses mains dans les poches de son pantalon, et, debout près de moi, dans une attitude superbe d'aplomb et de solidité, il commençait un monologue dans le goût de celui-ci :

— Quel dimanche ! mon cher ! Il n'y a vraiment pas de fatigue qui puisse me mettre à la côte. Songez donc, c'était hier la régate à Joinville-le-Pont. A six heures du matin, rendez-vous à Bercy, aux *Marronniers*, pour toute l'équipe du *Marsouin*... Et déjà un soleil !... On prend le vin blanc, on se colle en tricot rayé et en pantalon de coutil, on empoigne l'aviron et, hardi ! une... deux... une... deux... jusqu'à Joinville... Là, une pleine eau avant de déjeûner, n'est-ce pas ? Vite en caleçon, un saut par-dessus bord, et gare la bombe ! Moi, quand j'ai tiré ma coupe, j'ai tout de suite un appétit d'enfer ! Bon, j'attrape le bateau d'une main et je dis au bareur : — « Charpentier, passe-moi le jambonneau... » Un temps, trois mouvements, je le décrotte !... « — Charpentier, passe-moi le bidon d'eau-de-vie. » Deux gorgées, et je le sèche !... Et encore quelques brassées pour la digestion...

La description continuait ainsi, éblouissante, homérique.

C'était l'heure de la régate. Il était midi, le soleil tombait à pic. Les canots s'alignaient sur la rivière pétillant d'étincelles, en face de la tente pavoisée de joyeuses banderoles. On voyait, sur la berge, le maire avec son écharpe, la gendarmerie en buffleteries jaunes, et un fourmillement de toilettes d'été, d'ombrelles ouvertes et de chapeaux de paille. Poumm ! on tirait le pétard du signal. Le *Marsouin* filait comme une périssoire, arrivait bon premier et gagnait l'*objet d'art*. Et pas fatigués ! On achevait le tour de Marne et l'on revenait dîner à Créteil. Qu'il faisait frais à la nuit tombée, sous l'obscure tonnelle constellée de pipes allumées, où les papillons nocturnes venaient se brûler à la flamme de l'omelette au kirsch !

Et les soirées de mon étonnant camarade n'étaient pas moins remplies que ses dimanches. Des luttes à main plate, dans la baraque de toile, aux rouges lueurs des torches, entre lui, simple amateur, et Dubois, l'Homme-Canon, en personne, — des chasses aux rats, près des bouledogues d'égoûts, avec des terriers féroces comme des tigres, — des rencontres sanglantes, la nuit, dans les quartiers décriés, avec des mauvais gars et des *mangeurs de nez* — étaient les plus insignifiants épisodes de sa vie nocturne.

Si pénible que soit l'aveu d'un mauvais sentiment, je dois convenir que mon admiration pour Meurtrier n'était pas exempte de regrets et d'amertume. Peut-être même s'y mêlait-il parfois un peu d'envie. Mais jamais le récit de ses plus merveilleux exploits n'avait éveillé en moi le moindre soupçon d'incrédulité, et Achille Meurtrier avait tout doucement pris place dans mon esprit parmi les héros et les demi-dieux, entre Roland et Pirithoüs.

II

A cette époque, j'étais déjà un grand batteur de banlieue et j'occupais l'oisiveté de mes soirées d'été par des promenades solitaires dans ces régions lointaines, aussi inconnues aux Parisiens du Boulevard que le pays des Caraïbes, et dont je devais essayer, plus tard, de dire en vers le charme mélancolique.

Un soir de juillet, chaud et poudreux, à l'heure où les premiers becs de gaz éclatent dans les brumes du crépuscule, je revenais à pas lents du fond de Vaugirard, par une de ces longues et tristes rues de faubourg que bordent des maisons d'inégale hauteur, dont les portiers et les portières, en bras de chemise et en camisole, sont assis sur le seuil et s'imaginent prendre le frais. Presque aucun passant, sinon, de distance en distance un maçon blanc de plâtre, un sergent de ville, un enfant portant un pain de quatre livres plus gros que lui, ou une fillette pressée, en bonnet et en waterproof, le sac de cuir sur le bras. Et puis, tous les quarts d'heure, l'omnibus à moitié vide, revenant à son point de départ, au trot de ses chevaux fatigués.

Tout en butant parfois sur le pavé, — car alors le trottoir d'asphalte était encore un luxe ignoré dans ces parages, — je descendais la rue en goûtant toutes les petites et douces joies du flaneur. Tantôt je m'arrêtais devant un terrain vague, regardant, à travers les mauvaises planches de l'enclos, s'éteindre dans un ciel verdâtre les suprêmes rougeurs du couchant derrière la silhouette noire des tuyaux de fabrique; tantôt, par un seul coup d'œil jeté à la fenêtre ouverte d'un rez-de-chaussée, je surprenais quelque scène d'intérieur, pittoresque et familière : — ici, une blanchisseuse approchant de sa joue son fer à repasser; — là, des ouvriers attablés et fumant dans la salle basse d'un cabaret tandis que, debout devant eux, un vieux bohême aux longs cheveux gris faisait vibrer dans sa chanson le mot : « Liberté ! », et s'accompagnait sur une guitare couleur bouillon gras. Des Chardin, des Van Ostade.

Tout à coup, je m'arrêtai.

Un de ces tableaux intimes, soudain aperçu, avait plus vivement séduit mon regard d'observateur par sa bonhomie bourgeoise et charmante.

Elle avait l'air si heureux et si calme, dans son petit salon fané, cette bonne vieille dame en robe noire et en bonnet de veuve, plongée au fond de sa bergère de velours d'Utrecht verdâtre et abandonnant paisiblement ses mains jointes sur ses genoux ! Tout, autour d'elle, était ancien et modeste, et devait avoir été conservé moins par sage économie que par religion des souvenirs, depuis le temps de sa lune de miel avec le monsieur au teint coloré, en habit à la Gœthe et en gilet à fleurs, de qui le pastel ovale ornait la muraille. Les deux flambeaux allumés sur la cheminée permettaient de distinguer chacun des détails surannés du mobilier, depuis la pendule que surmontait une pêche artificielle en marbre peint, jusqu'au piano droit, de forme abolie, sur lequel jadis, jeune femme en manches à gigot et coiffée à la grecque, elle avait joué sans doute les airs de Romagnesi.

Bien certainement, une pauvre enfant unique et bien-aimée, restée dans le célibat par tendresse filiale, veillait pieusement sur les dernières années de la veuve